



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Medecine scolaire

Question écrite n° 15255

### Texte de la question

M Jean-Pierre Michel appelle l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur les medecins de sante scolaire qui sont en nombre tres insuffisant et qui ne beneficent pas encore d'un veritable statut. Cette disposition est tres prejudiciable aux enfants et aux adolescents qui souffrent de cet etat de fait et de l'absence d'une veritable politique coherente de prevention. En Haute-Saone, notamment, la situation est tres preoccupante. Il lui demande, en consequence, les initiatives que le Gouvernement envisage de prendre dans ce domaine.

### Texte de la réponse

Reponse. - En vertu de la repartition des competences gouvernementales arretees lors du rattachement de la sante scolaire au ministere de l'education nationale au 1er janvier 1985, ce departement s'est vu transferer les emplois d'infirmiere et d'assistante sociale. Le ministere de la solidarite continue a assurer la gestion des medecins et du personnel de secretariat qui demeurent mis a la disposition du service de sante scolaire. Compte tenu des difficultes engendrees par cette situation notamment en matiere de maitrise des moyens en personnel, des contacts ont ete pris recemment avec le ministere de l'education nationale en vue de reunifier la gestion de l'ensemble des personnels travaillant dans ce service et de la placer totalement sous sa responsabilite. Cette proposition s'accompagne d'une reflexion sur la situation des medecins de sante scolaire dans la mesure ou le transfert des emplois pourrait etre l'occasion d'une consolidation statutaire. Bien entendu, cette reflexion d'ensemble porte egalement sur la situation des medecins vacataires. C'est donc dans ce cadre que des solutions pourraient etre recherchees pour remedier a la situation preoccupante du service de sante scolaire.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Jean-Pierre](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15255

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** solidarité, de la santé et de la protection sociale

**Ministère attributaire :** solidarité, de la santé et de la protection sociale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 juillet 1989, page 3003